



DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE CIRCULER AVEC UN/DES VEHICULES DE CHARGE SUPERIEURE A CELLE AUTORISEE

PERMIS N°.....

Les demandes de permis doivent parvenir, par courriel, au Service des travaux (travaux@villeneuve.ch), au moins **5 jours ouvrables** avant l'intervention sur le domaine public. Un constat photographique avant et après travaux est nécessaire.

Veillez joindre **obligatoirement** à votre demande un extrait du plan cadastral avec indication du parcours envisagé.

LOCALISATION

Route(s) ou chemin(s) :

NPA / Localité :

Motif :

Nombre de transports :

Date(s) : du au

Tonnage autorisé :

Tonnage du véhicule le plus lourd (charges comprises) :

ENTREPRISE

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

N° tél : E-mail :

L'entrepreneur soussigné prend d'ores et déjà l'engagement de **remettre en état**, à ses frais, la chaussée et/ou tout autre ouvrage qui pourraient être endommagés par les transports envisagés et s'engage à maintenir les routes et chemins précités en bon état pendant toute la durée des travaux. En cas de dégâts, la Commune de Villeneuve doit être avertie immédiatement.

L'entrepreneur soussigné prend acte du fait que **la Commune de Villeneuve décline toute responsabilité** en cas d'accident et relève celle-ci de toute condamnation civile éventuelle. **Il prend également acte de l'émolument de CHF 50.00 à payer.**

La Commune de Villeneuve se réserve le droit d'exiger le versement d'un montant à titre de dépôt de garantie.

Tout dépassement de la limite de tonnage prévue par la présente autorisation pourra faire l'objet d'une **dénonciation pour infraction à la loi sur la circulation routière** (LCR RS 740.01 et LVCR RSV 741.01)

SIGNATURE

Lieu et date : Lieu et date :

Signature(s) : Approbation Service des travaux :

Approbation SSP :

Envoyé par mail au requérant et à la Gendarmerie le :